

Conseil supérieur de la statistique

29 septembre 2021
14h30-17h40

Compte-rendu

Version validée

Présences

Organisation	Nom	Fonction
Conseil de presse	Fernand WEIDES	Président
Université du Luxembourg	Michel BEINE	Vice-président
Chambre des métiers	Max URBANY	Membre effectif
Service information et presse	Francis KAELL	Membre suppléant
Chambre des salariés	Laurent UHODA	Membre suppléant
Banque centrale du Luxembourg	Germain STAMMET	Membre suppléant
STATEC	Serge ALLEGREZZA	Membre effectif
STATEC	John HAAS	Membre suppléant
STATEC	Marc PAULY	Secrétaire
STATEC	Ferdy ADAM	
STATEC	Fofo AMETEPE	
STATEC	Lucia GARGANO	
STATEC	Gilles GENSON	
STATEC	Tom HAAS	
STATEC	Jérôme HURY	
STATEC	Annemarie JUNG	
STATEC	Charlie KLEIN	
STATEC	Philippe LEPOT	
STATEC	Pierre-Jean OGER	
STATEC	François PELTIER	
STATEC	Chiara PERONI	
STATEC	Ioana SALAGEAN	
STATEC	Olivier THUNUS	
Chambre d'agriculture	---	
Chambre de commerce	---	
Chambre des fonctionnaires et employés publics	---	
Conseil supérieur pour un développement durable	---	

Ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du compte-rendu de la précédente réunion
- 3) Suivi de l'avis 2020 du CSS
- 4) Sélection de travaux :
 - Recensement de la population
 - Santé pour tous
 - Data science
- 5) Programme statistique 2021-2023
- 6) Avis 2021 du CSS
- 7) Divers

Accueil et introduction

Fernand Weides salue ses collègues du Conseil supérieur de la statistique (CSS) et les agents du STATEC présents en salle de réunion ou connectés par vidéoconférence. Il note que la réunion de cette année a lieu fin septembre (par opposition à début septembre pour celle de 2020). Vu les circonstances, cela peut se comprendre. Le Président formule le vœu que la réunion 2022 puisse se faire intégralement en présentiel. Il estime que le STATEC a bien préparé la séance de 2021, et loue le compte-rendu de l'édition 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Suivi de l'avis 2020 du CSS

Marc Pauly revient sur les 7 points constitutifs du volet « Programme 2020-2022 » de l'avis 2020 du CSS et les commente successivement.

1. Le Conseil affirme que les statistiques de la santé devraient entrer dans le cadre de la statistique officielle, et donc répondre à ses standards de qualité.

Le STATEC a collaboré avec le Ministère de la Santé au début de la pandémie, notamment pour l'aider dans le domaine de la méthodologie. Il y a eu des détachements temporaires de collaborateurs du STATEC au Ministère. En 2021 la collaboration a toutefois ralenti, puisque le Ministère a dû se battre

aussi sur tous les fronts autres que la statistique et la méthodologie. La création récente de l'Observatoire national de la Santé devrait ranimer la discussion entre les statisticiens et les spécialistes du secteur de la santé.

2. Il souhaite que les travaux commencés par le STATEC en vue de réorganiser la méthode d'appréhender la comptabilité nationale continuent et que le calendrier du projet NATNG soit tenu, afin de le faire aboutir en 2025.

Le projet NATNG a été formalisé en 2017 et démarré de manière officielle en 2018. Le planning prévoit des travaux jusqu'en 2025. Un jalon majeur a été atteint en collaboration avec les firmes KPMG et GOPA : la partie fonctionnelle, couvrant la documentation et l'analyse critique des processus existants, a été achevée. Il convient désormais de décider dans quelle direction orienter le développement et d'inventer la solution future.

3. Il approuve l'initiative Green STATEC autour des statistiques environnementales et exhorte en particulier l'institut à s'investir dans l'élaboration complète du tableau des 25 indicateurs climatiques.

Le STATEC s'est doté d'un programme ambitieux dans l'élaboration de statistiques environnementales. Il existe déjà quantité de données collectées par le STATEC dans son ensemble, il faut étudier à quel point cet inventaire est complet et quels sont les besoins de notre public (qu'il s'agisse de citoyens ou de ministres) dans le domaine de la transition écologique. Les ressources que le STATEC peut mobiliser sont rares, mais le STATEC sent bien que des sujets tels que la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effets de serre et le changement climatique se positionnent de plus en plus comme de grandes questions dans le débat public, et qu'il faut agir sur ce terrain.

4. Il encourage le STATEC à poursuivre les trois axes esquissés pour une démarche Big Data (mobilophonie, compteurs intelligents, trafic routier), et défend le principe de l'accès libre et gratuit aux données à plus-value statistique détenues par le privé.

Ceci fera l'objet d'une présentation ultérieure.

5. Il invite le STATEC à tirer ses leçons de la crise engendrée par la pandémie, et note que la résilience s'impose de plus en plus comme un sujet d'actualité.

En temps de crise il devient particulièrement manifeste que des décisions doivent pouvoir être prises rapidement, et pour cela il faut des statistiques récentes. Il se trouve que le STATEC utilise des processus chronophages, qui ont toutefois l'avantage de garantir une certaine qualité des chiffres publiés. Il est indispensable de chercher des méthodes permettant de livrer plus rapidement des résultats. Une des pistes explorées par le STATEC est le nowcasting (p.ex. du PIB). Autre leçon apprise : il faut définir la manière dont une administration peut anticiper une crise, afin de ne pas être désarçonnée au moment où elle survient.

6. Il demande au STATEC de continuer ses efforts permanents en faveur de la démocratisation de l'accès aux données. Il souligne aussi l'importance du travail en direction des jeunes.

Les récentes initiatives européennes autour du Data Governance Act et le concept de Data Altruism vont dans la direction d'une plus grande démocratisation de l'accès aux données. En outre, le STATEC a une collaboration pérenne avec le Science Center de Differdange pour les journées statistiques européennes (20 octobre de chaque année), ce qui permet de toucher un public jeune. Le STATEC assure enfin la distribution de sa publication phare, le « Luxembourg en chiffres », dans les lycées du pays.

7. Le Conseil rappelle enfin la proposition du Ministre Étienne Schneider lors du débat parlementaire sur le PIB Bien-être en janvier 2020, à savoir d'intégrer ces indicateurs dans les prévisions budgétaires.

Le STATEC poursuit ses efforts d'accompagnement du débat public portant sur le bien-être de la population luxembourgeoise, et il convient de signaler la récente publication d'un nouveau rapport sur le PIB du bien-être par l'institut.

Fernand Weides signale que l'avis 2020 du Conseil avait été diffusé sous forme d'un communiqué de presse, et qu'il a par ailleurs été soumis au Ministre de l'Économie. M. Weides a eu l'occasion de recommander au nouveau ministre, M. Franz Fayot, de prendre connaissance de cet avis, et l'avait invité à poser des questions en cas de besoin.

A la question de savoir si le projet de refonte de la comptabilité nationale est influencé d'une quelconque façon par le Ministère des Finances, Marc Pauly répond par la négative.

Fernand Weides reconnaît que le projet « Green STATEC » est une entreprise difficile. Il demande si le STATEC garde sa totale indépendance ou s'il subit des pressions de divers ministères, voire de son ministère de tutelle ? Serge Allegrezza souligne que le STATEC dispose de l'indépendance et qu'il n'y a pas d'interférence, toutefois l'institut veut que ses produits soient utiles. La détermination des produits statistiques à élaborer doit se faire avec dialogue avec les utilisateurs. Il existe une commission interministérielle qui travaille sur le Plan National Énergie-Climat 2030-2050, les objectifs sont désormais connus et ils ont été formulés au niveau européen. On y débat du point de départ, de la vitesse à laquelle on peut converger vers les objectifs, il y a un dialogue et des attentes, et le STATEC cherche à comprendre comment il peut aider à satisfaire la demande, compte tenu des données dont il dispose.

Germain Stammel revient sur NATNG, le projet qui vise à refaire le système de production de la comptabilité nationale. Il demande à quel niveau se situe l'interaction avec les autres services du STATEC, avec la Banque Centrale du Luxembourg, éventuellement avec Eurostat. John Haas constate que le projet devra réussir à consolider un outil de production vieux de 30 ans. Le STATEC veut faire une remise à plat et ceci aura un impact sur les fournisseurs des données. On s'est doté d'une interface appelée à devenir le guichet unique pour nos fournisseurs. La Banque Centrale du Luxembourg sera impactée parce que la Balance des paiements sera touchée par la refonte. Dans le nouveau système, il y aura en effet une seule vue du compte du reste du monde. Mais il est trop tôt pour rentrer

davantage dans le détail. Le STATEC et ses consultants ont fini la description détaillée de l'état « AS IS » et ils viennent de commencer le travail sur l'état « TO BE » et sa modélisation. La Banque Centrale sera contactée à ce sujet.

Laurent Uhoda aimerait savoir quels résultats concrets le STATEC attend de ce projet. Pour Serge Allegrezza, la plus-value viendra de meilleures données, d'une meilleure traçabilité et aussi d'une réduction du temps de production des indicateurs. Ce temps gagné pourra être réinvesti sur les contrôles de qualité. On s'attend à un bond en avant au niveau de l'efficacité. Faut-il s'attendre à des révisions ? demande Laurent Uhoda. Serge Allegrezza lui explique que l'exercice de la Grande Révision est désormais achevé et que le STATEC fera des communications à ce sujet.

Au sujet des catastrophes, Fernand Weides rappelle qu'à l'époque de l'avis 2020, le Conseil pensait en premier lieu à la pandémie COVID-19, mais qu'on peut aussi penser à d'autres événements, comme les inondations du mois de juillet 2021. Il demande si le STATEC a avancé sur le sujet en apprenant à mieux satisfaire les besoins en chiffres décrivant les catastrophes. Serge Allegrezza cite un guide méthodologique de l'Organisation des Nations Unies pour le domaine des catastrophes naturelles. Olivier Thunus enchaîne et explique comment le STATEC a fait le suivi de l'élaboration de ce guide et compte le mettre en place progressivement, notamment en créant un registre des catastrophes, y compris leur impact sanitaire et financier. C'est là le début d'un processus, l'institut est encore loin de répondre à toutes les exigences, mais il a avancé sur la question. Michel Beine informe le Conseil qu'il existe une base de données à l'Université de Louvain qui enregistre tous les désastres recensés dans le monde. Il formule une double question : Dans quelle mesure la production de statistiques par le STATEC va-t-elle compléter ceci ? Le STATEC va-t-il s'appuyer sur les choses existantes ? Olivier Thunus a effectivement analysé le contenu de la base de l'Université de Louvain, constatant que le STATEC va plus dans le détail de la caractérisation, la base de Louvain se limitant aux grandes catastrophes naturelles ayant entraîné des pertes en vies humaines, d'ailleurs on trouve seulement 15 catastrophes pour le Luxembourg dans ce registre. Au STATEC on regarde toutes les situations exceptionnelles, ce qui inclut par exemple les canicules. L'institut a aussi utilisé la base de données de la société de réassurance Munich Re.

Le STATEC avait présenté une enquête sur la satisfaction des usagers du STATEC, se souvient Fernand Weides. Il se souvient aussi qu'il avait été question d'un certain suivi. Serge Allegrezza confirme. Le STATEC a refait une enquête de ce type en juillet 2021, et un « Regards » sortira très prochainement sur le sujet. Les niveaux de satisfaction restent bons. La Peer Review, audit du Système statistique européen, dont le volet luxembourgeois est planifié pour janvier 2022, et le STATEC devra aussi présenter ses résultats dans le cadre de cet exercice.

Fernand Weides se renseigne enfin sur le nouveau rapport consacré au PIBien-être. Le deuxième rapport est sorti, annonce Serge Allegrezza. Et un troisième rapport suivra. Le 2^{ème} rapport (sorti en novembre 2020) s'est surtout focalisé sur l'impact de la pandémie sur le bien-être. Jérôme Hury approfondit. Le STATEC a proposé un sous-ensemble des indicateurs définis dans le 1^{er} rapport. Certains n'étaient pas assez fréquents ou n'étaient plus disponibles. D'autres indicateurs ont été ajoutés. Enfin, le STATEC a proposé un indicateur synthétique, le Luxembourg Index of Wellbeing (LIW), calculé à partir d'un petit nombre d'indicateurs élémentaires. Le Conseil supérieur pour un développement durable a approché STATEC pour réviser le rapport, en ajoutant des indicateurs de type « green concern ». Des discussions sont en cours avec le Ministère des Finances et l'Inspection générale de la

sécurité sociale sur l'effet des politiques budgétaires sur le bien-être de la population. Pour conclure, Serge Allegrezza signale au Conseil une importante conférence internationale sur le bien-être au Luxembourg en juin 2022.

4. Sélection de travaux

4.1. Recensement de la population

François Peltier de l'unité « Population et logement » résume pour le Conseil les principales caractéristiques de l'opération du recensement de la population, dont la collecte aura lieu en novembre 2021. Le premier recensement luxembourgeois remonte à 1821, celui de 2021 sera la 37^{ème} édition. Dans les temps anciens, le recensement servait simplement à compter la population ; de nos jours, les recensements ont gagné en complexité. Le STATEC aura des données socio-économiques et démographies, mais aussi des données sur le handicap pour satisfaire une demande formulée par le Ministère de la Famille. Par opposition aux autres enquêtes du STATEC, on travaille ici avec la population exhaustive et non plus avec un échantillon. On pourra dès lors descendre à des niveaux géographiques fins (jusqu'à des cellules carrées 1km x 1km). Le recensement sera tourné vers le digital et utilisera une combinaison de sources (questionnaires et 3 registres administratifs). Idéalement le STATEC voudrait faire ses recensements à 100% par recours à des registres administratifs, ce qui est déjà la pratique dans certains pays. Outre les réponses aux questionnaires, le STATEC utilisera le Registre National des Personnes Physiques (source administrative principale), des données de l'Inspection générale de la sécurité sociale et enfin des données du Registre des Bâtiments et des Logements (dont le STATEC est le gestionnaire). La collecte par Internet se déroule du 8 au 28 novembre. Les ménages n'ayant pas répondu par voie électronique seront ensuite contactés par les agents recenseurs. Généralement, la distribution du questionnaire papier (à partir du 22 novembre) relance la participation par voie digitale. Le STATEC espère un maximum de participation par la voie digitale, qui inclut aussi des appareils mobiles comme la tablette et le smartphone. Le système fonctionne via MyGuichet.lu, avec ou sans carte LuxTrust, toutefois il n'y a pas de persistance des réponses en cas d'authentification faible. Pour inciter la population à participer massivement, le STATEC organisera une loterie. Le questionnaire digital s'adapte au fur et à mesure que l'utilisateur fournit ses réponses. Le recensement propose 5 langues : les trois langues officielles, ainsi que le portugais et l'anglais. Plus le taux de participation digitale est élevé, plus le traitement des données sera rapide. 4000 agents recenseurs accompagnent l'opération du recensement 2021. La remise du questionnaire papier peut se faire à l'agent recenseur ou à la commune ; il existe aussi la possibilité de l'envoyer par courrier au STATEC. Une campagne de publicité en 5 langues sur divers médias (presse écrite, affiches dans parkings et abribus, cinémas, radio, sous-verres etc.) annoncera l'événement au grand public, à partir du 18 octobre. Une aide aux citoyens sera mise en place pendant la phase de la collecte (Hotline téléphonique dédiée, adresse mail dédiée, site web dédié). Le 20 septembre, le STATEC a tenu une conférence de presse avec le ministre de l'Économie Franz Fayot, et le même jour il a fait une présentation à la Chambre des députés.

Fernand Weides demande si le STATEC serait en mesure de repérer les fausses déclarations. Si on fait de telles fausses déclarations et que l'on regrette ensuite, a-t-on la possibilité de rectifier le tir ?

François Peltier concède que sur une partie des réponses, on doit faire confiance. Pour d'autres données, sur l'emploi et l'âge par exemple, on peut en revanche vérifier la cohérence ou la vraisemblance en les croisant avec d'autres données fournies. Si on veut corriger des informations, il faut contacter le STATEC. Mais cette possibilité n'existe que pour une période limitée.

Michel Beine se demande si la qualité des données peut varier fortement en fonction du mode de collecte. Il se peut qu'avec les explications du recenseur, cette qualité sera meilleure pour les données renseignées sur papier. François Peltier l'informe que le STATEC a la possibilité de savoir si une information vient du digital ou du papier. Et l'expérience montre qu'il y a des profils différents entre les publics utilisant le papier respectivement le digital.

Michel Beine souhaite connaître une date à laquelle les données individuelles deviennent accessibles. François Peltier estime que les premières publications sortiront courant 2023. Il est ici prévu de coopérer avec l'Université du Luxembourg. Pour l'accès aux bases individuelles, il faudra attendre début 2024. Soit les consultations se feront sur site, dans un local dédié et sur un ordinateur sécurisé, soit la STATEC envoie un échantillon des données, le chercheur prépare un code destiné à être exécuté au STATEC sur toute la base, et enfin le STATEC on renvoie le résultat calculé après validation. Serge Allegrezza avertit qu'il est souvent peu utile de passer d'un échantillon à la population totale, sauf à vouloir étudier des phénomènes rares. François Peltier ajoute que pour préserver la confidentialité, le STATEC ajoute du bruit aux chiffres récoltés dans les carrés 1km x 1km, ceci afin de perturber les données individuelles initiales, mais sans pour autant altérer les données agrégées.

Fernand Weides signale au Conseil que la présentation de la conférence de presse du 20 septembre 2021 est sur le Portail. Il propose que le Conseil prenne l'initiative de publier un communiqué de soutien au recensement de la population, dans lequel il prie les citoyens de s'engager vis-à-vis de la collecte des données. Michel Beine soutient l'initiative. Le principe est acquis par le Conseil. Ce communiqué sera référencé dans l'avis 2021 du CSS.

Max Urbany pose la question de l'existence de champs pré-remplis avec les données du Registre national des personnes physiques sur le Questionnaire électronique. François Peltier explique pourquoi cela n'est pas le cas. Même avec une authentification forte, on se heurterait au fait que le recensement se fait sur les ménages et non sur les individus qui le composent, on pourrait encore récupérer les informations pour le propriétaire du certificat LuxTrust qui fait la connexion, mais pas forcément pour tous les autres membres de son ménage.

Max Urbany : Comment traitez-vous le cas où le STATEC reçoit deux réponses différentes, l'une par digital et l'autre sur papier ? François Peltier : Nous connaissons cette problématique, on sait que certains ménages, mettons de trois personnes, risquent de remplir par digital pour une personne et sur papier pour les deux personnes restantes. S'il y a deux réponses différentes pour une même personne, le STATEC les analysera et il tranchera pour retenir la meilleure version.

Laurent Uhoda est d'avis que la période des recensements (10 ans) est un peu trop longue. François Peltier s'en remet au règlement européen, qui indique l'obligation de faire un recensement au plus tard 10 ans après le précédent, dès lors les instituts de statistique ont le loisir d'en faire davantage. Mais les moyens à mobiliser sont lourds. Cela dit, Eurostat envisage à partir de 2024 un recensement

annuel (qui serait donc toujours exhaustif sur la population), mais comportant un plus petit nombre de variables, et avec un recours accru aux données administratives.

À la question sur le taux de participation attendu pour le recensement, François Peltier répond qu'en dépit de l'obligation de réponse, le STATEC sait déjà que le taux ne sera pas de 100%. C'est pourquoi des rappels seront envoyés. En 2011, 10-15% de la population n'avaient pas répondu à l'appel du STATEC. Pour ces personnes, le STATEC disposera tout de même d'information partielles. En fonction du taux de réponse, certaines imputations pourraient s'avérer nécessaires.

Sur la gestion des maisons de retraite et des ménages collectifs en général, François Peltier explique que ceux-ci sont gérés comme un seul ménage et que la collecte se fera exclusivement sur papier. Ce sera là un questionnaire spécifique, et les agents recenseurs le fourniront au bureau de gestion du ménage collectif. Cette procédure a toujours bien fonctionné jusque-là.

La dernière question porte sur la population sortante. Est-ce qu'elle reste-t-elle dans le Registre national des personnes physiques ? Réponse de François Peltier : depuis 2017, le STATEC se base sur le Registre national des personnes physiques, qui est maintenant connecté aux registres communaux. Un déménagement de commune à commune est géré proprement. Si une personne sort du territoire national sans se désinscrire, les communes sont dans l'obligation de mettre à jour leur registre. C'est notamment en constatant le non-paiements des taxes communales que l'administration communale peut détecter des départs non signalés et par conséquent mettre à jour le registre communal. D'ailleurs, l'opération du recensement pourra être mise à profit par la commune pour effectuer en parallèle une mise à jour de grande ampleur de son registre.

4.2. Santé pour tous

Ioana Salagean (unité « Conditions de vie ») propose au Conseil un aperçu du projet « Santé pour tous ». La crise du COVID-19 a imposé à la société de comprendre l'impact de la pandémie ainsi que d'identifier les forces et faiblesses du système de santé. L'étude est née d'un partenariat entre le Ministère de la Santé, de l'IGSS, du LISER et le STATEC ; elle a pu se faire à travers un accès à des microdonnées administratives anonymisées. La démarche pour obtenir l'accès a pris 6 mois. Les questions de recherche sont les suivantes :

1. Quels sous-groupes socioéconomiques sont davantage touchés en cas d'infection/hospitalisation/admission en soins intensifs/décès ?
2. Qui s'est soumis à des tests COVID / a participé au Large-Scale Testing ?
3. Effets de voisinage dans la propagation du virus
4. Le gradient de revenu dans la surmortalité 2020 (toutes causes confondues)
5. Recours au « congé pour raisons familiales extraordinaire » (secteur privé)
6. Evolution de la consommation de médicaments psychotropes

Sur les infections détectées, l'étude révèle que les personnes âgées (>85 ans) et les jeunes (15-20 ans) seraient les plus touchées. L'équipe de recherche travaillera sur un rapport de compilation de tous les résultats obtenus. Dans une seconde phase du projet, on voudrait se pencher sur d'autres types de données. Les premiers enseignements ont été annoncés ce 20 septembre, en présence de Madame la Ministre de la Santé.

Fernand Weides trouve que par rapport à la grande majorité des études publiées, celle-ci entre davantage dans le détail. Ioana Salagean acquiesce, elle affirme que les distributions sont plus fines.

Laurent Uhoda souhaite une précision par rapport à la question liée aux médicaments psychotropes : est-ce seulement en rapport avec COVID-19, ou en général ? Selon Ioana Salagean, le but est de comparer la consommation de l'année 2020 à celle des années précédant la pandémie. Là encore, le niveau de détail sera avancé.

Max Urbany trouverait bénéfique que l'on utilise les résultats concernant la vaccination dans le cadre de la campagne de promotion des vaccins anti-COVID-19. Ioana Salagean regrette que le STATEC n'ait pas encore reçu les données permettant de dégager de tels résultats.

Germain Stammet regrette l'absence du taux de vaccination officiel en fonction de la tranche d'âge.

4.3. Initiative Data Science

Marc Pauly propose au Conseil un aperçu du projet « Initiative Data Science ». Alors qu'une collecte traditionnelle de données s'adresse directement aux répondants détenteurs de l'information statistique, une approche innovante serait de recourir à une collecte indirecte de cette information. L'essor de nouvelles technologies, notamment dans le domaine informatique, permet de collecter aujourd'hui de grands volumes de données à grande fréquence. On peut penser à la téléphonie mobile, aux réseaux sociaux, aux données de transactions financières, ou encore aux compteurs d'électricité intelligents. Afin de pouvoir traiter efficacement ces quantités importantes de données et d'en extraire le contenu statistique en minimisant la marge d'erreur, il est nécessaire de développer un corpus théorique qui s'appuie à la fois sur la statistique mathématique, l'algorithmique et l'ingénierie hardware. Ce corpus est souvent appelé « data science », dans la mesure où l'objet du traitement est la donnée, vue comme matière première à transformer pour aboutir à un produit fini, dans ce cas un produit statistique. L'objectif de l'initiative Data Science au STATEC est d'installer des compétences en data science de manière durable et organique. Le moyen en serait le traitement de cas d'usage ayant une application immédiate en statistique officielle et nécessitant un apport en données tirées de nouvelles sources, généralement abondantes mais dont l'adéquation avec les critères de qualité de la statistique officielle ne peut pas être garantie. L'un des volets de ce projet est l'étude, par le STATEC, en collaboration avec POST et une firme de consultance en data science et avec le soutien du Ministère de la Digitalisation, d'un jeu de données issu de la téléphonie mobile. Cette étude a permis de mettre en évidence l'importance du bon choix des traitements à effectuer (temps de calcul longs) et d'une communication soutenue avec le producteur initial des données. L'équipe projet a pu construire un prototype de classificateur des détenteurs de téléphone en 4 profils : résident, frontalier, proche frontière, indéterminé. Par ailleurs, certains effets de la pandémie COVID-19 peuvent être lus sur les données, sans que cette problématique ait pour le moment été approfondie. Les perspectives de ce volet téléphonie mobile restent nombreuses, et incluent notamment une étude « à lieu et temps fixé », par opposition à l'approche « à appareil fixé » poursuivie jusque-là. Il sera également primordial de confronter les résultats obtenus à des chiffres supposés mesurer le même phénomène, mais avec une méthode différente.

Michel Beine se demande si l'étude est seulement de nature exploratoire ou s'il existe des questions sous-jacentes auxquelles le STATEC tente de répondre sur base des données mises à disposition. Marc Pauly explique qu'il y a eu tout un catalogue de cas d'usage potentiels, qui a ensuite été réduit au fur et à mesure que le potentiel des données s'est précisé : détermination du moyen de transport des usagers, lieux de visite des touristes, densité de population au cours de la journée, qualification comme frontalier/résident/touriste.

Serge Allegrezza fait remarquer que le STATEC s'inspire aussi du travail effectué par d'autres équipes, il cite notamment une étude de chercheurs de l'ETH Zurich qui s'appuyait sur des données Swisscom pour mesurer l'impact des mesures de lutte contre COVID-19 prises par le gouvernement fédéral suisse. Le STATEC est sollicité, car on soupçonne un grand potentiel dans ces données de téléphonie mobile.

Michel Beine cite une étude faite sur le Grand Paris, dont l'objectif est d'estimer la population réelle à l'aide de données de téléphonie mobile. Le contexte était celui des subsides, généralement basés sur la population officielle, qui peut s'avérer erronée.

Max Urbany demande si l'on peut espérer tirer beaucoup d'avantages de ces données POST, par rapport aux données fournies par Google et Apple. Serge Allegrezza aurait trouvé intéressant de pouvoir reconstituer le travail fait par Google et Apple, les résultats semblent prometteurs, mais on ne finalement pas très bien ce que cela représente. A ce stade, le STATEC n'est pas encore assez avancé pour savoir si on peut faire un travail similaire.

Michel Beine évoque une possible négociation avec les deux autres opérateurs de téléphonie mobile au Luxembourg. Jérôme Hury fait le parallèle avec la démarche autour des « scanner data » utilisées pour alimenter l'indice des prix à la consommation. Au tout début, le STATEC a travaillé seulement avec l'acteur le plus important de la grande distribution nationale, puis au fil des années, d'autres acteurs ont rejoint l'initiative.

5. Programme statistique 2021-2023

5.1. Nexus croissance et émissions

Tom Haas (unité « Modélisation et prévisions ») revient sur les publications phares du STATEC sur l'activité économique, qui ont été complétées par un chapitre dédié à l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. La croissance économique génère de l'emploi et des recettes fiscales (conséquence positive), mais elle conduit aussi à une hausse de la consommation d'énergie et des émissions (conséquence négative). La transition écologique est multidimensionnelle et elle requiert que l'on suive une multitude d'indicateurs, à la fois au jour le jour et en prévision.

Le nexus conjoncturel se traduit par le fait que la production industrielle (qui fluctue avec le confinement), les importations de gaz et la consommation d'électricité vont de pair. On observe d'autre part un découplage structurel entre le PIB en volume et la consommation d'énergie, l'un a tendance à monter et l'autre à baisser.

Enfin, la division Conjoncture, Modélisation, Prévision effectue aussi des prévisions. Tom Haas montre 4 scénarios portant sur les émissions, tels que publiés dans la Note de conjoncture 1-2021: 3 scénarios économiques en fonction de l'évolution de la pandémie, et un scénario sur la façon dont les émissions de gaz à effet de serre auraient évolué sans l'introduction d'une taxe CO₂. Ces scénarios sur les émissions sont ensuite comparés aux objectifs climatiques (trajectoire de réduction linéaire conduisant à -55% à l'horizon 2030).

Germain Stammet pense que le découplage peut s'expliquer par le fait qu'on regarde ici la production de CO₂, en excluant donc le CO₂ contenu dans les produits importés. Tom Haas confirme qu'on adopte ici l'optique territoriale des émissions, donc celle utilisée pour définir les objectifs climatiques des pays. L'estimation du contenu en émission des importations est en revanche l'objectif du projet « footprint », présenté par la suite.

Max Urbany serait intéressé par une ventilation de ces données au niveau sectoriel, prévisions comprises. Tom Haas dit que ceci n'existe pas encore, parce qu'on modélise aujourd'hui à un niveau plus agrégé où on distingue seulement le secteur transport et tout le reste ; cependant une sectorisation plus fine fait partie des pistes envisagées pour l'avenir, car elle serait mieux à même de guider les décisions publiques.

5.2. Footprints environnementaux

Olivier Thunus de l'unité « Comptes satellites » rappelle que la transition écologique figure dans le pilier environnemental des missions du STATEC. Tom Haas a parlé de la partie projection, et pour que ces projections puissent être élaborées, il y a un travail statistique préalable à effectuer. Pour les empreintes environnementales, il n'y a pas encore de résultats pour Luxembourg, mais on peut s'intéresser à des données portant sur notre voisin français. Si on met en relation l'inventaire et l'empreinte, on observe une délocalisation des émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'empreinte contient aussi les produits importés. Dans le calcul de l'empreinte environnementale, on distingue entre l'approche production et l'approche consommation, qui correspondent à des combinaisons différentes des émissions « domestique », « dues à l'import », « dues à l'export ».

Il existe beaucoup de types d'empreintes, parmi lesquels l'empreinte écologique est très connue. Le STATEC veut travailler à un niveau plutôt désagrégé. Il s'intéresse dans un premier temps (jusqu'en février 2022) à l'empreinte matérielle et à l'empreinte carbone. Sur empreinte carbone, on peut dire qu'à une échelle trop large, on doit accepter une énorme incertitude, car il faut appliquer un facteur compris entre 1,3 et 2 à l'inventaire pour arriver à l'empreinte carbone. On essaie dans ce cadre d'utiliser deux techniques, l'une dite « des coefficients », alors que l'autre prend appui sur des tables input-output régionales monétaires. Dans un second temps, le STATEC compte se pencher sur l'empreinte sur le territoire et l'empreinte sur l'eau.

Fernand Weides est d'avis que le projet mérite d'être suivi avec ténacité, pour le bien de la statistique et de l'économie.

5.3. Nouvelles sources d'informations en temps voulu

Pour STATEC Research, Chiara Peroni présente deux projets ayant bénéficié du soutien du Fonds National de la Recherche : APPRECIATE et PRET.

APPRECIATE s'intéresse au soutien du public pour une solution de traçage digital du virus COVID-19 à Luxembourg. Il se base sur un panel en ligne de type « probability-based access panel ». Le taux de participation a été élevé. La probabilité d'adopter une application de traçage est élevée au Luxembourg, et reste constante au fil du temps. Enfin, la confiance est un déterminant du soutien apporté à de telles applications.

PRET (pour « Preferences through Twitter ») applique l'analyse du ressenti à des données issues d'un réseau social. On cherche à comprendre comment évoluent la confiance, le bien-être et les émotions au cours du temps. Les données proviennent de 7 pays européens, d'Afrique du Sud, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Un des résultats affirme que la confiance permet de prédire la volonté de se conformer aux mesures sanitaires anti-COVID-19.

Fernand Weides conclut que c'est là encore un projet à suivre, projet dans lequel les instruments et les sources se clarifient au fil de l'expérience.

5.4. EBS/FRIBS et Centrale des bilans

Lucia Gargano, chef de la division des statistiques d'entreprises, montre les travaux en vue de l'intégration des statistiques d'entreprises. Le nouveau cadre légal, défini dans le règlement EBS (anciennement FRIBS), est en vigueur depuis janvier 2021. L'objectif est ici de passer d'un système cloisonné à un système intégré et de gagner non seulement en cohérence (à l'échelle nationale et européenne) mais aussi en qualité. Des objectifs poursuivis découlent certains projets majeurs : par exemple, l'objectif d'amélioration de la cohérence et de la qualité induit des travaux méthodologiques et techniques (p.ex. MasterFrame ou encore traitement des multinationales). Les autres objectifs sont l'allègement de la charge administrative pour les entreprises et l'augmentation de la réactivité de l'institut par rapport à de nouvelles demandes statistiques. Ainsi le règlement EBS/FRIBS rend obligatoire l'échange de microdonnées entre instituts statistiques des États Membres dans le domaine du commerce extérieur. Cet aspect devra être prêt pour la fin de l'année 2021. Le STATEC développera pour 2024 un nouvel indicateur mensuel sur la production des services, parallèlement il explore une piste sur le marché de l'immobilier commercial.

Gilles Genson (Unité « Investissements directs étrangers, Centrale des bilans ») présente quatre jalons liés au développement de la Centrale des bilans. La diffusion gratuite des données de masse est une réalité depuis juillet 2021 sur Open Data. La version 2020 du Plan Comptable Normalisé est intégrée. Un état des lieux décennal de la Centrale des bilans a été publié dans la série « Analyses » du STATEC. Enfin, il existe depuis 2018 une diffusion d'indicateurs financiers dans BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonised). L'unité de Gilles Genson va par ailleurs continuer à exploiter les possibilités offertes par la Centrale des bilans, en développant d'autres axes.

Germain Stammel tient à remercier les collègues du STATEC pour la très bonne collaboration sur les données de la Centrale des bilans. Il prévient déjà qu'au sein du système européen des banques centrales, on souhaiterait travailler avec des données hautement granulaires, et notamment sectorielles.

Max Urbany formule des remerciements pour la coopération avec la Chambre des métiers. Il relève qu'une différence a été constatée entre les données confidentielles et non-confidentielles. Il suggère de réfléchir à une publication agrégée des données confidentielles. Serge Allegrezza voudrait garder le débat à un niveau accessible aux non-initiés et propose de remettre la discussion entre spécialistes des sujets de confidentialité à plus tard.

Fernand Weides se félicite des progrès qui ont été effectués au niveau de la mise à disposition des données.

Serge Allegrezza tient à dire que les présentations de cette réunion montrent seulement des choses qui pourront intéresser un large public, car elles sont amenées à être disséminées et - on l'espère - aider dans la prise de décision. Mais le STATEC a aussi des activités purement internes ou de routine, qui consomment elles aussi beaucoup d'énergie.

Fernand Weides aborde le sujet de la culture et du tourisme. Les progrès existent, mais la marche est lente. Olivier Thunus peut annoncer une bonne nouvelle pour ce qui est de la culture. Il y a une nouvelle enquête destinée à collecter des données dans les salles de spectacle, les musées et les châteaux. Le STATEC pense publier les résultats vers la mi-octobre, par la suite ce sera répété avec une périodicité annuelle. Cette enquête va permettre une mise à jour des comptes de la culture.

Fernand Weides veut que le Conseil apporte un soutien absolu au STATEC dans ses actions de communication, car elles font partie des efforts en direction de la démocratisation de l'accès aux données.

6. Avis du CSS

Fernand Weides rappelle au Conseil la structure usuelle de l'avis en deux parties : bilan et programme. Il propose de rester sur cette configuration.

Pour la partie « Bilan de l'exercice 2020 », il estime que deux points du bilan précédent sont à reprendre, dans la mesure où il y a eu des progrès. Ce sont d'une part la quantité importante de publications marquantes, et d'autre part le traitement statistique de la pandémie COVID-19, effectué en bonne collaboration avec le Ministère de la Santé. Ensuite, sur chacun des 7 points repris dans le volet « Programme 2020-2022 » de l'avis précédent, il y a eu soit des progrès, soit un aboutissement dans la mesure où un résultat final a été atteint. Cela mérite d'être signalé. Fernand Weides voudrait également saluer le fait que la dernière enquête consacrée à la confiance et à la satisfaction des utilisateurs de la statistique officielle a confirmé la bonne image du STATEC auprès de son public.

Pour le volet « Programme 2021-2023 », il s'agit à nouveau d'inscrire les statistiques de la santé, et plus précisément d'encourager le STATEC à poursuivre la seconde phase du projet « Santé pour tous ». Ensuite, le traitement du « Green data » est de plus en plus important, à noter que ces données concernent aussi un autre sujet d'actualité, le bien-être. Pour ce qui est de NATNG, il convient

d'appuyer le STATEC dans son choix de l'axe de développement, qui semble être celui d'un accroissement de la qualité des données et des résultats. Dans le domaine du PIBien-être, le Conseil attend le troisième rapport sur cette thématique. La politique de publication régulière d'un rapport va ici dans la bonne direction. L'initiative autour de la Data Science doit être encouragée à aller au-delà du périmètre de la mobilophonie. Pour tous ces projets, mais aussi pour ceux qui ont été décrits auparavant (émissions, empreintes, EBS, Centrale des bilans, informations en temps voulu), le Conseil souhaiterait voir augmenter les moyens financiers mis à disposition. Le Président du Conseil supérieur de la statistique termine sur le recensement de la population, dont la collecte sera organisée en 2021. C'est un travail fondamental, qui s'étend de 2018 à 2024, et qui traite notamment un volume important de données. Il faut absolument saluer ce travail.

7. Divers

Fernand Weides remercie le STATEC pour la collaboration avec le Conseil. Il annonce par ailleurs le déménagement de l'institut de statistique. Dès 2024, la réunion annuelle du CSS pourrait se faire sur le nouveau site du STATEC à Esch-Belval.

Conclusion

Le Président Weides remercie les participants à cette réunion du Conseil supérieur de la statistique et lève la séance.